

résolution de se donner tout à Dieu. Sur le point de prendre sa décision dernière, plein de tendresse pour sa mère, il voulut sonder ses dispositions. “ Mon fils, lui répondit-elle, sois libre ! Je prie pour que Dieu t'éclaire. Sois docile au directeur de ta conscience (1). ”

Il pria encore, réfléchit et consulta. Puis il vint annoncer à sa mère sa détermination “ de prendre le Seigneur pour la part de son héritage et de son calice, ” en embrassant l'état ecclésiastique.

La vertueuse mère en éprouva une immense joie et “ alla, devant son crucifix, s'agenouiller dans une longue prière d'action de grâces (2). ”

Commencement
de sa prépa-
ration à l'état
ecclésiastique.

Le jeune homme entra au séminaire de Montréal le 1er septembre 1841, y prit la soutane et se mit à travailler avec ardeur à acquérir la science et la vertu de l'état qu'il voulait embrasser, sous la direction des maîtres vénérés de Saint-Sulpice. Il y passa deux années, dans l'abondance des lumières divines et des nobles joies de la piété (3). Il reçut la tonsure, le 21 mai 1842, dans l'église de Notre-Dame des mains de Mgr Powers, évêque de Toronto, et les quatre ordres moindres, le 17 décembre de la même année, dans la chapelle du collège, des mains de Mgr Bourget, évêque de Montréal.

Il interrompit son cours de théologie pour aller comme régent au collège de Chambly, plus tard transformé en collège commercial, et tenu par les Frères de l'Instruction chrétienne, où la discipline était alors très relâchée.

Le 2 janvier 1844, il retourna au séminaire de Saint-Hyacinthe, où il fut chargé d'enseigner les mathématiques aux élèves de philosophie. Tout en remplissant cet emploi, il continua l'étude de la théologie.

(1) R. P. L. Lalonde, *Une vieille Seigneurie, Boucherville*, p. 331.

(2) *Une vieille Seigneurie*, p. 331.

(3) Le collège de Montréal, fondé en 1766, avait été établi en 1806 dans la rue du Collège ; c'est là que Alexandre Taché passa les deux années. Le grand séminaire, c'est-à-dire le cours de théologie, y avait été ouvert le 7 novembre 1840. Plus tard, en 1857, le grand séminaire, et en 1862, le collège ou petit séminaire, a été transféré au site actuel, au pied de la montagne ! Le 3 octobre 1842, le grand séminaire comptait 25 élèves. — Lettre du jeune séminariste à sa tante, Mme de la Bruère.

Un de ses élèves racontait le trait suivant. “ Un jour je me mis à discuter avec mon jeune professeur. La discussion s’anima. Le maître coupa court en m’ordonnant de me taire. J’obéis, mais après lui avoir dit: *Auctoritas pro ratione stat* (1). Il n’oublia jamais ma réplique: chaque fois que j’eus le bonheur de le rencontrer par la suite, après 20 ans, après 30 ans, il me cita toujours, avec son gracieux sourire, ma protestation d’écolier mécontent (2).”

Mais le séminariste avait entendu déjà un autre appel. Le divin Sauveur lui disait depuis deux ans comme au jeune homme de l’Evangile: “ Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et venez, suivez-moi (3).”

Après les sombres jours de la révolution française, lorsque les autels se relevaient et que la piété reflleurissait au sein de la nation très chrétienne, un grand serviteur de Dieu, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, avait fondé, sous le nom d’*Oblats de Marie Immaculée*, une congrégation de missionnaires remplis de l’esprit apostolique le plus pur, dont la devise était: *Evangelizare pauperibus misit me Deus: Dieu m’a envoyé évangéliser les pauvres* (4).”

L’un des évêques les plus saints que le Canada ait eus au XIXe siècle, Mgr Bourget, que nous avons nommé plus haut, fit exprès le voyage de France pour en ramener des missionnaires.

Le 2 décembre 1841, arrivaient à Montréal les premiers Oblats, les Pères Honorat, Telmon, Beaudrand, Lagier, et les Frères convers, Louis et Basile. C’étaient les premiers religieux que l’on revoyait au Canada depuis la conquête du pays par l’Angleterre. Aussi leur arrivée prit les proportions d’un événement.

Quand les six premiers Oblats se présentèrent à la résidence épiscopale, “ le jeune abbé Dandurand, nouvellement ordonné

Appel à la vocation d'Oblat.

Arrivée des premiers Oblats à Montréal.

(1) “ Vous mettez l’autorité à la place de la raison.”

(2) Rév. J.-B. Campeau, curé de Berthier, *Lettre à M. Dumesnil, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe.*

(3) MATTH., XVIII, 21.

(4) LUC, IV, 18.

prêtre, leur ouvrit la porte, les introduisit et alla prévenir Mgr Bourget de l'arrivée des missionnaires. " Venez avec moi, dit le prélat à M. Dandurand. Après avoir béni et embrassé les Oblats, qu'il recevait avec tant de bonheur, Mgr de Montréal leur dit: " Mes révérends Pères, il vous faut des novices pour augmenter votre nombre et faire, sur la terre canadienne, tout le bien que j'attends de vous; je veux moi-même vous présenter un novice et vous le donner tout de suite; ce novice, le voici: c'est M. Dandurand, qui n'y a peut-être pas songé lui-même, mais Dieu y a pensé pour lui. " De fait, l'abbé Dandurand n'avait jamais eu conscience de cette vocation; il reconnut néanmoins, dans les paroles de son évêque, l'expression de la volonté divine. Le soir même, il disait l'office canonique avec les nouveaux venus, (1) " prenait l'habit de novice, partait en mission et commençait cette vie admirable de sainteté et de bonnes œuvres qu'il continue de mener encore au moment où nous écrivons ces lignes et qui lui ont acquis un nom si illustre au Canada et dans sa famille religieuse.

2e Le premier regard.

Les six premiers Oblats, nous venons de le dire, étaient arrivés à l'évêché de Montréal le 2 décembre. Le 3, au matin, ils étaient encore dans la résidence épiscopale; ce jour-là était la fête de saint François Xavier, patron des missions et des missionnaires. Les séminaristes furent conduits par leurs directeurs à la cathédrale; pour s'y rendre, ils passèrent par l'évêché; Alexandre Taché, le plus jeune des élèves du Séminaire, était du nombre. Pour la première fois, il vit les Oblats arrivés la veille. Ses regards, ainsi qu'il l'a raconté plus tard, s'arrêtèrent " avec une attention particulière sur leurs figures et leurs croix de missionnaires. "

" Il est des regards, dira-t-il, qui ont une influence marquée sur toute une existence, celui que j'arrêtai alors sur les Pères Honorat et Telmon n'a pas peu contribué à toute la direction de ma vie (2). "

(1) Discours de Mgr Taché à Montréal, le 7 décembre 1891. — *Dans les Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats*, t. XXX, p. 46.

(2) Même discours de Mgr Taché. — *Ibid.*, p. 48.

Le Saint-Esprit, qui incline à ses fins toutes miséricordieuses les cœurs qui s'abandonnent à sa direction, éveilla, à cette première rencontre, des émotions et des attraits qui étaient le prélude surnaturel d'une grande vocation.

Quelques semaines après, les nouveaux apôtres prêchaient à Boucherville une mission dont les vieillards parlent encore après 60 ans. Mgr Bourget voulut venir la clore lui-même. Il amena avec lui le jeune séminariste du château Sabrevois. Celui-ci, durant les heures qu'il passa à Boucherville, ne put détacher ses regards des hommes de Dieu; il les entendit, et sentit, comme les disciples d'Emmaüs, son cœur brûler dans sa poitrine à leur parole (1).

De ce jour, le genre de vie, l'esprit et les œuvres des Oblats captivèrent tout à fait l'âme d'Alexandre Taché. Dieu se plut à fortifier sa résolution par un grand nombre de circonstances extérieures et de lumières intérieures. L'indiscipline dont il fut témoin au collège de Chambly, ainsi que nous l'avons dit, lui "fit comprendre qu'il trouverait beaucoup plus de dangers pour son salut et de difficultés pour son ministère dans les rangs du clergé séculier, et lui fit voir dans l'état religieux la voie royale pour aller à Dieu et lui conduire les âmes (2)." Il entendait souvent le Sauveur du monde frapper à la porte de son cœur et lui demander d'en exclure les biens de la terre pour qu'il pût y entrer et faire un festin avec lui (3). Il l'entendait l'inviter à sa suite pour évangéliser avec lui les humbles et les abandonnés. "*Ecce ego, mitte me:* (4) Me voici, envoyez-moi," lui répondait-il généreusement.

Il fallait annoncer la nouvelle détermination à cette mère si tendrement aimée. Cette fois, le cœur de Madame Taché eut à

(1) *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis dum loqueretur nobis in viâ?* — Luc, XXIV, 32.

(2) Lettre de Mgr Lafleche au T. R. P. Langevin, *Les Trois-Rivières*, 27 août 1894. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(3) Ap., III, 20.

(4) Is., VI, 8.

faire un sacrifice. Car si c'était pour elle une consolation plutôt qu'une peine de voir son cher fils se consacrer au service de Dieu et de l'Eglise, elle aurait été désireuse de le voir souvent et de le posséder encore en quelque manière : la vocation religieuse allait mettre, lui semblait-il, comme un mur de séparation entre elle et lui. Mais, pleine de l'esprit de foi, nourrie des grandes pensées de l'immolation chrétienne, elle acquiesça aussitôt à la volonté divine, et bénissant son fils et l'embrassant, elle lui dit : " Va, mon fils, où Dieu t'appelle. "

D'autres lui firent une opposition plus longue et plus forte. Des amis, des parents mêmes vinrent lui représenter qu'il ferait plus de bien dans le clergé séculier ; qu'en entrant chez les Oblats, il allait se trouver dans la nécessité de vivre avec des Français, c'est-à-dire avec des hommes d'un autre esprit et d'autres habitudes (1). Mais comme les Mages, le jeune homme voyait une étoile briller devant lui et le solliciter à se mettre en marche ; les oppositions ne servirent qu'à rendre son choix plus ferme et plus surnaturel.

Le noviciat des Oblats était alors à Longueuil. Alexandre Taché s'y présenta dans les derniers mois de 1844, y fut reçu avec empressement et s'appliqua de toute son ardeur à se rendre digne de la vocation qu'il avait embrassée. Il eut pour maître de noviciat le R. P. Allard, plus tard Vicaire apostolique du Natal.

Dieu fit bientôt entendre au fervent novice un troisième appel.

" Appelé par Dieu à la vie religieuse, écrivait-il plus tard à sa mère, je sentis naître en moi un grand désir de me consacrer aux missions sauvages, à la prédication de l'Evangile parmi les tribus sauvages de l'Ouest, que le P. Marquette, parti de Boucherville, avait commencé de découvrir, que les La Vérandrye, partis des mêmes lieux, avaient continué de faire con-

(1) Mgr Taché parle de ces oppositions dans plusieurs lettres, à Mgr de Mazenod, 21 juillet 1853, à Mgr Guigues, 26 juillet 1853, etc.

(2) Saint-Boniface, 25 août 1845.

naître, dont un si grand nombre n'avaient encore jamais vu de missionnaire catholique.

Ces attrait, inspirés par le Saint-Esprit lui-même, occupaient son cœur, quand un événement imprévu vint les transformer en résolution définitive et presque en engagement sacré.

Un jour, au sortir d'un exercice de piété, il apprend que sa mère est gravement malade. La vie religieuse ne tue pas la nature, mais la purifie, l'élève et souvent la rend plus sensible : le novice entre dans de grandes tristesses et de sinistres appréhensions. Il prie pour sa mère, il offre pour elle des communions et des pénitences. Mais le mal empire ; on lui annonce que la mort est imminente. " La mort ! se dit-il, en sentant les larmes monter de son cœur. Eh quoi ! Je n'obtiendrai pas de Dieu la guérison de ma mère, en faisant un sacrifice pour celle qui en a tant fait pour moi ! " Il se rend à l'oratoire, se prosterne devant le Sauveur présent sous les espèces eucharistiques, et avec un cœur débordant d'ardeur et de confiance, répand ses prières avec ses larmes : " Pour la guérison de ma mère, lui dit-il, je me donne aux sauvages de l'Ouest : guérissez ma mère, et acceptez-moi, malgré ma faiblesse et mon indignité, pour aller annoncer l'Évangile aux brebis perdues des missions de la Rivière-Rouge. "

Le Dieu des miséricordes ne pouvait repousser une prière si fervente accompagnée d'un don si généreux : la mort lâche la proie qu'elle croyait déjà tenir : la maladie fait tout à coup volte-face, et quelques jours après la mère est guérie. Les larmes et le sacrifice de son fils lui obtiennent vingt-six ans de vie ; sa maladie vaut à l'Ouest canadien son plus grand apôtre.

Mais avant de suivre ce nouveau fils de l'éclair dans sa course vers l'occident, faisons connaître par quelques traits généraux ces immenses pays, à l'évangélisation desquels il vient de se consacrer par une offrande reçue du ciel, sanctionnée par une faveur insigne.

CHAPITRE III

LES PAYS D'EN HAUT.

I. — *Etendue.*

Les pays vers lesquels va se diriger le jeune missionnaire sont désignés, à cette époque, sous les noms de *Pays d'en haut*, *Territoires de la Rivière-Rouge*, *Grand Nord-Ouest* ou simplement *Ouest*. Ils composent maintenant la province de *Manitoba* et une partie de la province d'*Ontario*, les territoires de l'*Assiniboïa*, de l'*Alberta*, de la *Saskatchewan*, d'*Athabaska-MacKenzie*. C'est tout le territoire qui s'étend du 49^e degré de latitude boréale jusqu'au pôle nord, et du 90^e au 120^e degré environ de longitude ouest (1), ayant pour bornes au sud la frontière des Etats-Unis, au nord la mer Glaciale, à l'ouest les Montagnes Rocheuses et à l'est la Baie d'Hudson, la Baie James, qui en est le prolongement, et une ligne descendant de la Baie James et courant au sud jusqu'à la rencontre du Haut-Canada et des Etats-Unis. D'une part, la frontière sud qui longe le 49^e parallèle a plus de 1500 milles; d'autre part, une distance de plus de 1300 milles sur la mer Glaciale sépare la limite ouest de la limite est. La superficie est de 1,790,000 milles carrés ou 232,920 lieues carrées, c'est-à-dire à peu près neuf fois l'étendue de la France (2).

II. — *Les trois districts des Pays d'en haut.*

Les *Pays d'en haut*, avant l'établissement de la Confédération canadienne, se partageaient en trois parties inégales: 1^o le territoire du Nord-Ouest proprement dit; 2^o la terre de Rupert; 3^o la colonie d'Assiniboïa ou de la Rivière-Rouge (3).

(1) Ecrivant au Canada, nous comptons les degrés de longitude, selon l'usage de ce pays, à partir du premier méridien de Greenwich.

(2) *Rapport de M. Lafèche sur les Missions de la Rivière-Rouge, 2 avril 1859.*

(3) Nous allons emprunter presque tout ce que nous allons dire aux écrits de

1° *Le territoire du Nord-Ouest* (1) renferme toutes les terres arrosées par les eaux qui se jettent dans la mer Glaciale, ce que nous pouvons nommer le *bassin arctique*, et comprend l'espace enclavé dans l'angle formé par les Montagnes Rocheuses et la hauteur des terres qui serpente depuis le mont Hooker jusqu'à l'extrémité septentrionale de la péninsule de Melville (a).

La *Compagnie de la Baie d'Hudson* exploita d'abord seule les fourrures de cette région; la *Compagnie du Nord-Ouest*, fondée en 1783, lui fit, à partir de cette époque, une rude concurrence qui les ruina toutes deux. Les deux compagnies furent fondues ensemble en 1821 sous le nom de la plus ancienne. La nouvelle *Compagnie de la Baie d'Hudson* obtint alors du gouvernement anglais le privilège exclusif de la traite des pelleteries dans le territoire du Nord-Ouest. " Cette licence était accordée pour 21 ans. Avant l'expiration de ce terme, en 1838, elle fut renouvelée pour 21 autres années, jusqu'en 1859. Ce monopole n'a pas été continué de droit depuis cette époque (2). "

" L'existence politique de cette portion du domaine de l'Angleterre en Amérique est " à cette époque, avant l'établissement de la Confédération canadienne, " fort singulière. Le gouvernement de la métropole ne s'en occupe nullement; aucune colonie n'y a ou ne peut y avoir d'action; personne n'y possède de droits ou de privilèges, et ce pays est là sans loi, sans gouvernement, sans administration, sans juridiction civile ou judi-

Mgr Taché, spécialement à son *Esquisse* si remarquable sur le *Nord-Ouest de l'Amérique*, publiée dans les *Missions de la Congrégation des Oblats de M. I.*, récemment rééditée par S. G. Mgr Langevin.

(1) L'expression de *territoire du Nord-Ouest* n'a pas une signification précise au Canada. En général, elle désigne bien les contrées au nord-ouest des anciennes colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Mais elle désigne tantôt toutes ces colonies, à partir du lac Supérieur, tout ce que nous appelons ici les *Pays d'en haut*; tantôt les contrées placées au nord-ouest de la récente province de Manitoba; tantôt même celles dont les eaux se rendent à la mer Glaciale. C'est dans cette dernière acception que la prend Mgr Taché et que nous la prenons ici.

(2) Mgr Taché, *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique*, ch. III, dans les *Missions de la Cong. des Oblats de M. I.*, juin 1869, p. 114.

ciaire (1),” comme était primitivement toute la terre dans le régime patriarcal, lorsqu'elle était sillonnée par des familles indépendantes, avant la création des cités et des Etats.

2° *La terre de Rupert* comprend “toutes les terres arrosées par les eaux qui se jettent dans la Baie d'Hudson, y compris son prolongement, la Baie James (2).”

2. La terre de Rupert.

En 1623, Louis XIII donna à la Compagnie de la Nouvelle-France le territoire de la Baie d'Hudson. Plus de quarante ans après, en 1670, Charles II, roi d'Angleterre, au risque de soulever les mêmes conflits qu'en Acadie, signa une charte par laquelle il abandonnait les mêmes terres à son cousin, le prince Rupert, et à “La compagnie des aventuriers d'Angleterre traitant dans la Baie d'Hudson (3).” La Compagnie créée par cette charte établit des comptoirs sur le littoral de la grande Baie, mais “ne fit ni découverte, ni aucun acte d'occupations dans l'intérieur (4).” En 1696, le traité de Ryswick reconnaît toute la Baie d'Hudson comme appartenant à la France, sans que le littoral lui-même soit réservé à l'Angleterre. “Le traité d'Utrecht, en 1713, cède à l'Angleterre les côtes de la Baie d'Hudson, et ce n'est qu'alors que l'Angleterre acquit un titre certain dans ces parages. De plus, dans ce traité, on ne négligea pas de stipuler des clauses qui assurent la protection de la Compagnie de la Nouvelle-France, déjà mise en possession de ce pays en vertu de la charte de Louis XIII. Quoique les limites des possessions anglaises et françaises ne soient pas bien définies depuis l'époque du traité d'Utrecht jusqu'en 1763, néanmoins les Anglais, même les moins favorables aux prétentions des Français, reconnaissent que la Rivière-Rouge et la Saskatchewan faisaient partie de la Nouvelle-France (5).”

(1) Mgr Taché, *Esquisse*, *ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) L'hon. juge Prud'homme, *le Traité de Paris*, dans le *Manitoba*, n° du 29 février 1893.

(5) *Esquisse* *Ibid.*

La France acquit de nouveaux titres à la possession de ces contrées par les découvertes qu'y firent, après le traité d'Utrecht, ses plus illustres enfants. L'intrépide Varennes de La Vérandrye, arrière-grand-oncle de Mgr Taché, et ses fils entreprirent, à partir de 1731, une suite d'expéditions au delà du lac Supérieur, qui les menèrent à la découverte de la rivière Rouge, de l'Assiniboine, de la Saskatchewan, (1) et de tout le pays jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Les missionnaires accompagnaient les découvreurs : le P. Messenger le premier offrit le sang de la divine victime dans les Pays d'en Haut ; le P. Auneau en fut le premier martyr, mis à mort en 1736 avec le fils de La Vérandrye et toute sa troupe sur l'Ile-au-Massacre.

Mais ces régions françaises de l'Ouest passèrent à l'Angleterre, avec toute la Nouvelle-France, dont elles faisaient partie, par le traité de Paris, en 1763. Ce traité, il faut le remarquer, garantissait aux Canadiens-Français tous leurs droits et leurs privilèges, et stipulait qu'ils " ne pourraient être soumis à d'autres impôts que ceux qui avaient été établis sous la domination française. " On peut en conclure que les droits de la *Compagnie de la Baie d'Hudson* demeurent douteux pour la plus grande partie de la terre de Rupert, pour toute la portion cédée à l'Angleterre par le traité de Paris. Cette partie-là dépendait bien de l'Angleterre en vertu de ce traité, mais il n'était jamais intervenu un acte qui la soumit à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Néanmoins cette compagnie revendiquait l'autorité sur ces territoires en vertu de la charte que lui avait donnée Charles II dès 1670. Comme personne ne s'était jamais élevé pour contester contre ces prétentions, elle exerçait sur les terres cédées à l'Angleterre par le traité de Paris, les mêmes pouvoirs seigneuriaux que sur les régions cédées auparavant par le traité de Ryswick.

C'est pourquoi la condition politique de ce que nous avons appelé la terre de Rupert est toute différente de celle du Nord-Ouest : dans le bassin du MacKenzie, il n'existe pas de gouver-

(1) Nous suivons la prononciation et l'orthographe adoptées depuis 1870, quoiqu'elles ne s'accordent pas avec l'étymologie du mot.

nement; dans la terre de Rupert, la Compagnie de la Baie d'Hudson exerce les droits politiques.

3° *La colonie d'Assiniboïa* ou de la *Rivière-Rouge* est une enclave de la terre de Rupert. "Un noble écossais, lord Selkirk, auquel sa position dans l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson assurait une grande influence, conçut le projet de fonder une petite colonie au milieu de la terre de Rupert. Il obtint à cet effet la cession d'une certaine étendue de terres sur les bords de la rivière Rouge (1)" dans un rayon de soixante milles autour du confluent de l'Assiniboïne avec la rivière Rouge, formant ainsi un cercle régulier. Il y appela divers colons, entre autres d'anciens soldats de Napoléon Ier, originaires de la Suisse allemande, qui après l'exil du conquérant à Sainte-Hélène, s'étaient mis au service de l'Angleterre sous la condition de ne jamais porter les armes contre la France, et qui établis au centre de la colonie nouvelle, donnèrent à ce point le nom de leur patron national, qu'il a toujours gardé depuis, *Saint-Boniface*.

3. La colonie
d'Assiniboïa
ou de la R. R.

Cette colonie de lord Selkirk s'appelle souvent de son nom *Selkirk's Settlement*.

"Cet établissement commencé en 1812, rencontra bien des difficultés qui plusieurs fois l'exposèrent à une ruine complète. Il résista néanmoins à toutes ces atteintes de destruction; mais son fondateur ne devait point en voir le développement. La Compagnie de la Baie d'Hudson racheta des héritiers de lord Selkirk les terres qu'elle avait vendues à Sa Seigneurie (2)."

Replacée sous l'autorité immédiate de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la colonie de lord Selkirk ou de la Rivière-Rouge *garda un caractère politique à part*. "L'établissement est administré par un gouverneur qui n'est pas toujours le gouverneur de la terre de Rupert, qui n'a pas même toujours été un membre de la compagnie... Le gouverneur a, pour l'assister dans son administration, un conseil composé d'un nombre indéfini de membres. Ces membres sont aussi à la nomination de

(1) *Esquisse*.... *Ibid.*, p. 119.

(2) *Esquisse*, p. 120.

l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson (1);" mais la Compagnie les choisissait ordinairement sur le vœu de la population.

Nous aurons à raconter les changements politiques que subiront la colonie d'Assiniboia, la terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest sous l'épiscopat de Mgr Taché.

Remarquons-le, la Compagnie de la Baie d'Hudson est une société de commerce destinée à exploiter les fourrures des immenses territoires que nous venons de décrire: aussi, son gouvernement comme toutes ses entreprises ont une fin mercantile. Elle a divisé le pays en districts; dans chaque district, elle a établi ce qu'on appelle des *forts*, ce que l'on appellerait plus justement des *comptoirs*. "Le fort principal d'un district consiste en trois ou quatre maisons et quelques hangars, ordinairement d'une bien modeste architecture, le tout environné d'une enceinte en pieux. Les forts du second rang n'ont point cette enceinte; les maisons, au nombre de deux, ne sont généralement que des masures, couvertes en terre, qui semblent construites pour servir de retraites aux bêtes des forêts, bien plus que pour être l'habitation de ceux qui s'enrichissent de leurs précieuses dépouilles." Les sauvages viennent vendre les pelleteries aux forts contre du thé, de la poudre, des vêtements, etc., venus d'Angleterre; l'usage de la monnaie est inconnu.

Deux fois dans l'année, ils affluent en grand nombre auprès des forts et forment alors comme des villages de tentes tout alentour: au mois de septembre, avant les grandes chasses de l'hiver, pour se munir de ce qui leur est nécessaire pendant ce temps, et au mois de mai, après ces chasses et le dégel, pour apporter leurs pelleteries.

Remarquons-le aussi, les missionnaires catholiques trouvèrent dans la Compagnie de la Baie d'Hudson et dans la plupart de ses fonctionnaires, même protestants, une assez grande équité et souvent même une bienveillance pleine d'attentions et d'égards.

(1) *Esquisse.....*, p. 121.

III.—*Les habitants des Pays d'en haut.*

En 1844, les Pays d'en haut sont peuplés de *blancs*, de *métis* L. Les blancs et de *sauvages*.

1^o Les *blancs* y sont en très petit nombre. *L'Ecosse* et les *îles Orcades* ont fourni au département du nord le plus fort contingent de sa population étrangère. Presque tous les postes de l'intérieur, même jusqu'aux extrémités les plus reculées du pays, comptent un certain nombre d'employés orcadiens (1).

Les plus nombreux ensuite sont les *Canadiens-Français*. Les premiers découvreurs de la Rivière-Rouge étaient de race française. Après la conquête anglaise, deux compagnies rivales exploitèrent les fourrures de ce pays. La compagnie du Nord-Ouest, quoique composée et surtout dirigée principalement par des *Écossais*, prenait tous ses employés subalternes parmi les *Canadiens-Français* et imposait à tous ses membres l'obligation de parler le français : par là elle affectait d'être comme la continuation des compagnies formées dans la Nouvelle-France et conservait sur les nations sauvages le prestige affectueux qu'avaient su produire les découvreurs français.

Ces circonstances diverses expliquent l'importance de l'élément canadien-français dans les Pays d'en haut.

“ D'autres contrées ont fourni leur quote-part : l'Angleterre, l'Irlande, le Canada anglais, l'Allemagne, la Suisse, la France, la Norvège, l'Italie, les États-Unis, le Mexique, l'Amérique méridionale (2). ”

Mais, quelle que soit la nationalité particulière des blancs, ils se groupent en deux appellations seulement, les *Anglais* et les *Français*. “ Ces appellations sont données, non pas seulement à ceux qui ont l'origine qu'elles indiquent, mais bien à

(1) *Esquisse*....., ch. VI, p. 218.

(2) *Ibidem*, 220.

ceux qui en parlent les langues ou que des circonstances particulières ont groupés auprès de ces derniers (1). ”

En 1869, Mgr Taché portait à 4000 âmes au plus la population civilisée de tout le département du nord (2); lorsque le vénérable prélat s’y acheminait comme jeune missionnaire, elle était moindre encore.

Les *métis* y sont plus nombreux; à la date que nous venons de rappeler on en comptait 15000. Les *métis* sont ceux qui descendent à la fois des blancs venus dans l’Ouest et des sauvages indigènes. Comme les blancs eux-mêmes, “ ils se partagent en deux groupes distincts qui sont connus, les uns sous le nom de *métis français* ou *canadiens*, et les autres sous le nom de *métis anglais*. Cette classification se fait surtout à raison de la langue parlée (3). ” Les *métis canadiens* sont appelés souvent *Bois Brûlés*.

“ Une petite colonie d’Iroquois est venue du Canada dans les Montagnes Rocheuses; là, ils se sont alliés à des femmes de tribus indigènes, et, chose assez étrange, les enfants nés de ces alliances sont classés parmi nos *métis* ” à raison de la foi catholique (4).

Les *métis*.

“ Les *métis* sont une race de beaux hommes, grands, forts, bien

(1) *Esquisse*..... p. 220.

Le Dr Taché recueillit en 1876 les actes de neuf recensements faits dans la colonie d’Assiniboïa, de 1831 à 1856, par le gouvernement de la colonie.

Le recensement de 1831 compte 2,390 habitants ou 460 familles, dont 262 catholiques et 198 protestantes; 375 maisons, 265 étables, 134 granges, 2,152 acres de terre en culture, 410 chevaux, 2,953 bêtes à cornes, 362 porcs, 187 charrues, 302 charrettes.

Le recensement de 1840 compte 4,704 habitants ou 865 familles, dont 448 catholiques et 257 protestantes, 673 maisons, 678 étables, 255 granges, 4,041 acres de terre, 1,292 chevaux, 5,915 bêtes à cornes, 1,837 moutons, 2,149 porcs, 418 charrues, 1,381 charrettes.

Le recensement de 1847 compte 4,871 habitants ou 947 familles, dont 503 catholiques et 444 protestantes, 846 maisons, 2,137 étables, 351 granges, 5,380 acres cultivés, 2,369 chevaux, 6,227 bêtes à cornes, 4,223 moutons, 3,800 porcs, 466 charrues, 1,471 charrettes.

Dans ces recensements, la population blanche n’est pas séparée de la population métisse ou sauvage. — Voir le *Métis*, no du 22 juin 1876.

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*, p. 224.



Type métis : Pascal Brelan) en costume de chef

faits; quoique en général ils aient le teint basané, cependant un très grand nombre sont bien blancs et ne portent aucune trace de provenance sauvage. Les métis sont intrépides et infatigables voyageurs; ils étonnent par leur force et leur agilité dans les voyages d'hiver; ils courent habituellement et paraissent rarement en éprouver même de la fatigue. Les voyages d'été, en barge surtout, exigent un redoublement de vigueur qui ne leur fait point défaut (1).”

“Habités à la chasse du bœuf sauvage, les métis forment la cavalerie la plus adroite qu'il y ait au monde. Les chevaux dressés à cette chasse sont d'une vigueur et d'une ardeur étonnantes; mais l'habileté des hommes surpasse tout ce que l'on peut s'imaginer. Les rênes d'une main et le fouet de l'autre, ils tirent sept coups de fusil par minute, pendant que le cheval est à la vive course. Il en est même un qui, dans un pari, a chargé et tiré cinq coups à balle pendant que son cheval faisait un arpent, chaîné, bride abattue; plusieurs qui n'ont tiré le cinquième coup que quelques pas après avoir dépassé la borne. Puis ils ne tirent pas au hasard, car chaque coup abat un *buffalo*. Souvent, pour s'amuser en galopant ainsi, ils logent une balle dans les flancs d'un pauvre oiseau qui passe au-dessus de leur tête. Ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est qu'ils reconnaissent toujours ou presque toujours, les animaux qu'ils ont tirés; et pourtant, il y a jusqu'à 300 chasseurs qui poursuivent en même temps la même bande de vaches. De temps en temps, ils mettent un, deux ou trois grains de plomb avec leur balle, pour reconnaître plus facilement leur proie. Un bon chasseur tue jusqu'à 100 vaches pendant une chasse (2).”

“Les métis semblent posséder naturellement une faculté propre aux sauvages et que les autres peuples n'acquièrent presque jamais: c'est la facilité de se guider à travers les forêts et les prairies, sans autre donnée qu'une connaissance d'ensemble, qui est insuffisante à tout autre, et dont ils ne savent pas

(1) *Esquisse*, p. 226.

(2) *Lettre de Mgr Taché à sa mère, 10 sept. 1845.*—Archives de Saint-Boniface.

toujours se rendre compte à eux-mêmes. Presque tous sont doués d'une grande puissance d'observation; rien n'échappe à leur vue, et l'on peut dire que tout ce qu'ils ont vu reste gravé dans leur mémoire en caractères ineffaçables. Dans les immenses prairies, ils semblent reconnaître jusqu'au moindre accident de terrain; si on leur demande des informations, ils vous donnent des explications qu'un propriétaire peut à peine fournir sur son petit domaine; et après être entrés dans une minutie de détails, ils complètent votre étonnement en ajoutant: "Je ne connais pas beaucoup cet endroit-là, je n'y ai passé qu'une fois, il y a bien longtemps." Un coup d'œil leur suffit pour reconnaître tous les chevaux d'une bande nombreuse qui ne leur appartient point, et, après un laps considérable de temps, ils se souviendront de ce qu'il peut y avoir de différence entre un animal de cette bande et un autre qu'ils auraient vu ou non (1)."

Les métis sont sensibles, hospitaliers, généreux jusqu'à la prodigalité, patients dans les épreuves. "Leur défaut le plus saillant est la facilité à se laisser aller à l'entraînement du plaisir. D'une nature vive, ardente, enjouée, il leur faut des satisfactions, et si une jouissance se présente, tout est sacrifié pour se la procurer. De là une perte considérable de temps, un oubli trop facile des devoirs les plus importants. De là une légèreté et une inconstance de caractère qui sembleraient l'indice naturel de vices plus considérables que ceux qui existent réellement. Cet amour du plaisir les conduit aussi trop souvent à l'ivrognerie (2)."

Les Pays d'en haut renferment un certain nombre de tribus sauvages que Mgr Taché portait au nombre de vingt-deux et qu'il groupait en cinq familles, les *Algonquins*, les *Assiniboines*, les *Pieds-Noirs*, les *Montagnais* et les *Esquimaux* (3).

(1) *Esquisse*, pp. 220-227.

(2) *Esquisse* , pp. 220-231.

(3) Voir l'*Esquisse de Mgr Taché sur le N.-Ouest de l'Amérique*, ch. IV, § III, pp. 241-289. — Voir aussi une lettre très intéressante de Mgr Taché à sa mère, en 1847. — *Collection de M. de la Broquerie-Taché*. Une copie se trouve aux Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.



Type sauteux, païen, avec son plumet d'aigle.

1° Les *Algonquins* des Pays d'en haut ont une grande affinité de langage avec les Algonquins du Canada; ils habitent à la Rivière-Rouge, au lac La Pluie, à la rivière du Cygne. On les trouve aussi en majorité dans le district de la Saskatchewan. Mgr Taché portait leur nombre à 30.000 environ.

Les Algonquins comprennent trois nations: les *Sauteux*, qui "occupent une zone de 3 à 4 degrés de hauteur au nord du 49e parallèle et s'étendent depuis la limite occidentale du Canada jusqu'à la partie orientale du district de la Saskatchewan"; les *Maskégons* qui "habitent au nord du terrain occupé par les Sauteux, jusque sur les bords de la baie d'Hudson;" les *Cris* qui demeurent entre les Maskégons et les Sauteux et s'étendent à l'ouest jusqu'auprès des Montagnes Rocheuses.

2° Les *Assiniboines* sont "une branche de la redoutable race des *Sioux*" qui habitent dans les Etats-Unis, "dont ils parlent la langue et avec lesquels ils sont cependant en guerre jusqu'à l'acharnement (1);" ils habitent depuis la rivière Souris jusqu'au haut de la rivière Athabaska.

3° Les *Pieds-Noirs*, au nombre d'environ 6000, comprenant trois tribus: les *Pieds-Noirs* proprement dits, les *Piégenes* et les *Gens du Sang*. A ces trois tribus s'en est jointe une quatrième d'une autre origine, les *Sarcis*. Ils habitent à l'ouest des *Cris*.

4° Les *Montagnais* ou *Tchippeweyans* qui n'ont que le nom de commun avec les Montagnais du Saguenay, au nombre d'environ 15000, sont les plus doux et les plus honnêtes sauvages du Nord-Ouest; nous les verrons convertis en grand nombre par le P. Taché et les autres missionnaires. Ils renferment un grand nombre de tribus, les Montagnais proprement dits, les *Mangeurs de caribou*, les *Couteaux-Jaunes*, les *Castors*, les *Mauvais-Mondes*, les *Sarcis*, qui se sont détachés des Montagnais pour s'unir aux Pieds-Noirs, les *Esclaves*, les *Peaux-de-lièvres*, les *Plats-Côtés-de-Chiens*, les *Tékenés*, les *Nahané*, les *Loucheux*. Ils ha-

(1) *Esquisse*....., p. 261.

bitent les districts de la rivière aux Anglais, d'Athabaska et de la rivière MacKenzie.

5° Les *Esquimaux*, “ qui séjournent au milieu des glaciers éternels qui bordent l'océan Arctique, à la garde desquels la divine Providence semble les avoir préposés, peuple façonné pour ces affreuses régions qui à leur tour ne semblent faites que pour lui (I). ”

“ La chasse et la pêche, à de très rares exceptions près, constituent l'unique ressource des sauvages, comme leur occupation exclusive. ”

“ Le sauvage est non seulement nomade, mais même errant et vagabond. Point de maison, en général pas même de demeure fixe; des tentes de peaux (loges), des cabanes d'écorce ou de branches d'arbres, voire même de neige et de glace, souvent la grande cabane du bon Dieu, qui n'a de dôme que la voûte étoilée ou nébuleuse: voilà l'habitation du sauvage (2).

Les sauvages voyagent beaucoup, mieux vaudrait dire qu'ils voyagent constamment. Avant l'établissement des nombreux comptoirs qui couvrent aujourd'hui le pays, ils entreprenaient souvent des voyages de plus de mille lieues pour aller changer quelques fourrures avec les traiteurs européens et canadiens (3). Depuis que les comptoirs ont été multipliés, ils voyagent à peu près autant qu'auparavant.

Ces voyages se font à pied ou en canot d'écorce, quelquefois maintenant à cheval. Les chiens sont employés pour transporter les provisions et souvent les personnes.

“ Les sauvages ne sont pas riches; assez souvent, la femme, sans être le moins du monde aidée de son mari, peut porter sur son dos tout l'avoir de la famille. Les trésors en espèces sont inconnus, puisque dans toute l'étendue du vicariat apostolique, à l'exception de la colonie de la Rivière-Rouge, l'argent n'a point cours. Des fourrures, des provisions, fruits de la chasse et

(1) *Esquisse* , p. 279.

(2) *Ibid.*, p. 241.

(3) *Ibid.*, p. 242.



Le Bœuf-levé (Tatankanagè), chef sioux de Qu'Appelle (Assa.), avec sa femme et son enfant.

de la pêche, voilà seulement ce qui peut les enrichir. En échange, ils reçoivent quelques vêtements et quelques ustensiles de fabrique anglaise ou américaine, qui constituent tout leur avoir, en y ajoutant pour les sauvages des prairies quelques chevaux, et pour tous quelques chiens (1).

Les sauvages passent souvent de l'abondance à la plus extrême pauvreté. Ils sont quelquefois de longs mois dans la dernière misère. "Des tribus entières sont habituellement dans un état de demi-jeûne et de souffrances journalières et toutes les tribus manquent dans un temps ou un autre des choses les plus essentielles à la vie; aussi, il est étonnant de voir jusqu'à quel point ces infortunés portent l'exercice de la privation. Etre trois ou quatre jours sans le moindre aliment leur paraît chose toute simple et naturelle. Très souvent ces privations se prolongent jusqu'à sept ou huit jours (2)."

Les sauvages ont le teint cuivré, ce qui leur a valu le nom de *Peaux-Rouges*; ils ont les pommettes des os saillantes; ils ont peu ou point de barbe. "Leur taille est de beaucoup au-dessus de la moyenne, surtout si on la compare avec celle des habitants de l'Europe méridionale. Tous les sauvages que j'ai vus ont les yeux noirs, et cet organe, comme celui de l'ouïe, acquiert chez eux une puissance très grande par suite de l'exercice (3)."

"Le sauvage est un homme qui mange, boit, dort et marche: qui mange énormément quand il a de quoi satisfaire son appétit, tout comme il se passe de nourriture au besoin; qui boit souvent avec excès surtout *l'eau-de-feu*... Il dort; il dort comme les autres paresseux, le jour, la nuit, quand il n'a rien qui l'occupe; puis aussi, il veille plus que qui que ce soit que je connaisse. Il marche, ce bipède aux jambes un peu croches, aux pieds tournés en dedans par habitude, et il marche comme un

(1) *Esquisse* , p. 243.

(2) *Ibid.*, p. 243.

(3) *Ibid.*, p. 245.

véritable chien de chasse. Il court même, et cela au point d'atteindre les cerfs dans les déserts et au milieu des forêts (1).”

Les familles vivent en général dans la plus grande indépendance les unes à l'égard des autres, tantôt isolées, tantôt groupées en camps plus ou moins considérables. Les enfants sont dès le jeune âge, dans la plus grande liberté avec leurs parents. Les tribus n'ont en général ni gouvernement, ni lois; cependant dans quelques-unes, particulièrement dans les plus guerrières, certains chefs prennent un ascendant d'ailleurs très variable selon leurs qualités et les circonstances.

Au point de vue des mœurs, il faut distinguer entre les *sauvages des bois* et les *sauvages des prairies*. “Les sauvages des prairies qui sont les Pieds-Noirs, les Assiniboines, les Cris et une grande partie des Sauteux, sont de la pire espèce, et je crois qu'il n'y a pas d'exagération à dire que c'est l'homme descendu au dernier degré de l'échelle humaine. Cet état de dégradation et de méchanceté vient de leur manière de vivre: ils sont ordinairement réunis en gros camps de 60 à 80 loges et souvent davantage, et mènent une vie errante et oisive à la suite des innombrables troupeaux de bisons qui leur donnent la nourriture et l'habillement. Quand on a sous les yeux la vie dégoûtante de ces sauvages, on comprend que le travail qui a été imposé à l'homme comme une pénitence après son péché, l'a été pour son bonheur plutôt que pour son malheur... Si les tribus des prairies sont devenues la sentine de tous les vices qui dégradent l'homme, si le vol, le meurtre et par-dessus tout une dissolution épouvantable, sont devenus une occupation journalière pour le grand nombre de ces barbares, c'est parce qu'un travail assidu leur est inconnu (2).”

Les *sauvages des bois*, qui sont les Montagnais et une partie des Cris, des Maskégons et des Sauteux, “ont une manière de vivre bien différente des précédents. La pauvreté des terres qu'ils habitent les force à vivre éloignés les uns des autres et il

(1) *Esquisse* , p. 246.

(2) M. Lafleche, *Etat général des Missions de la Rivière-Rouge, 9 avril 1855.*
— Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.



CHEF ORI.

n'y a pas de pays où la population soit plus clairsemée : on serait tenté de croire, en parcourant ces contrées pour la première fois, que l'homme n'y a pas encore fixé son séjour, tant on y trouve peu de traces de son passage. Ils n'ont point, comme les précédents, d'innombrables troupeaux de bisons pour leur donner à manger quand ils ont faim, et les couvrir quand ils ont froid. Quelques rares et prudents originaux leur offrent une proie qu'il est difficile d'atteindre. Des bandes nomades de caribous tombent quelquefois dans leurs lacets, mais il leur faut du temps et de la patience pour y réussir. La pêche aussi dans certaines rivières vient leur offrir une ressource contre le jeûne. En sorte que ces nations sont obligées de mener une vie beaucoup plus active que les autres sous peine de disparaître bientôt. Il est rare de trouver plus de deux ou trois familles ensemble, et ces familles sont toujours parentes entre elles. C'est à cette vie active et retirée qu'il faut attribuer la différence de mœurs qu'on remarque entre les sauvages des bois et ceux des prairies. Ils sont à peu près en paix avec tout le monde, ont le vol et le meurtre en horreur, autant pour le moins que les blancs. Quoique la polygamie soit en usage parmi eux, ils sont cependant bien loin d'être aussi dissolus que les autres, et on ne rencontre pas de ces crimes contre nature si fréquents chez ceux des prairies (1).”

Chez les sauvages du Nord-Ouest, avant leur conversion au christianisme, la femme était traitée très durement. “Toutes les tribus que j'ai vues à l'état d'infidélité, atteste celui dont nous écrivons la vie, m'ont forcé à considérer la femme sauvage comme l'être le plus malheureux que l'on puisse imaginer. Cette infortunée est non seulement le porte-faix de la famille, elle en est littéralement la bête de somme. Toutes les corvées sont pour elle, et presque invariablement les plus petits adoucissements lui sont refusés. Sa position est rendue plus pénible encore par les mauvais traitements, le mépris le plus profond et

(1) M. Lafloche, *Etat général des Missions*. . . , *ibid.*

l'état d'abaissement dans lequel elle est tenue... Chez les Pieds-Noirs un grand nombre de femmes portent les marques très visibles des excès de la colère de leurs maîtres impitoyables. C'est le nez de la femme qui est le point de mire: bien des figures sont privées de cet important organe: un coup de couteau ou de dent a suffi à l'opération... "Que de fois mon cœur a été navré d'amertume en voyant la misère profonde dont j'étais témoin! Comme j'ai béni et remercié le bon Dieu qui, entre autres bienfaits, a donné à nos mères la position qu'elles occupent au milieu des nations chrétiennes! Comme ils étaient ignorants et insensés ceux qui, pour blasphémer contre la religion régénératrice, rêvaient l'existence dans les forêts d'Amérique d'un peuple primitif, jouissant d'un bonheur imaginaire (1)."

"Si donc, écrira le missionnaire à sa mère dans les premières années de son séjour parmi les sauvages (2), votre cœur de mère vous fait supporter avec peine l'absence de votre fils, j'espère que votre cœur de femme se consolera de ce qu'il ne s'est éloigné de vous que pour adoucir la misère de ses semblables et entre autre la misère des personnes de votre sexe."

Les sauvages du département du nord, avant même l'arrivée des missionnaires parmi eux, avaient tous quelques notions religieuses, voire même quelques traditions bibliques, faciles à distinguer au milieu du grossier encadrement de folies et de superstitions qui les enveloppe. Tous les sauvages reconnaissent un être supérieur aux autres, auquel ils donnent différents noms. Le culte de cet être est souvent nul et toujours bien mal défini; quelques-uns rendent le culte le plus éclatant au soleil; la plupart, tout en reconnaissant l'esprit bon, servent et honorent de préférence l'esprit méchant, parce qu'ils le redoutent ou pour l'apaiser. Presque tous ont un polythéisme grossier, adressent leurs supplications à tous les êtres de la nature, à tous ceux surtout qui revêtent une forme singulière ou extraordi-

(1) *Esquisse sur les Missions du Nord-Ouest*, p. 244.

(2) Lac Caribou, 10 avril 1848.

naire. D'infâmes et absurdes superstitions captivent ces pauvres peuples (1).

Il y a parmi eux une classe d'hommes qui se livrent, par profession, à une multitude de pratiques puérides, extravagantes, superstitieuses : ce sont les *jongleurs* ou *sorciers*. Ces sorciers sont les *médecins* des sauvages ; ils traitent les maladies par ces pratiques beaucoup plus que par les remèdes naturels. " D'ordinaire, ces *sorciers* ou *hommes de médecine* sont, de beaucoup, les plus mauvais de la nation ; et l'esprit méchant, si Dieu le lui permet, trouverait son compte à les assister... Souvent j'ai demandé à voir ces tours de force des sorciers, et les acteurs s'y sont refusés, assurant eux-mêmes, qu'ils n'avaient plus aucune puissance en présence de *l'homme de la prière*, ou même auprès d'un objet pieux, comme le livre des Saintes Ecritures, une croix, une chapelet, etc... (2). "

" De qui descendent les sauvages ? Ce sont des hommes, donc ils descendent d'Adam. J'ajouterai : Noé fut leur aïeul, Sem leur père, car la race rouge ou américaine se rattache à la race mongole, dont elle diffère moins que les races issues des trois fils de Noé, ne diffèrent entre elles. La question de peupler l'Amérique par des émigrations de l'Asie, ou même du nord de l'Europe, n'est plus un problème. Tout le monde sait combien la chose est facile, même en supposant qu'à l'époque de ces pérégrinations les voyageurs n'auraient pas eu d'autres facilités que celles qu'ils possèdent aujourd'hui. Cette dernière supposition n'est point probable ; pour ma part, je suis convaincu que les sauvages ont été plus civilisés qu'ils ne le sont maintenant, qu'ils se sont abaissés par l'oubli des traditions qui les reliaient à Dieu, tout comme ils se relèveront en acceptant l'enseignement qui les rapproche de leur auteur et de leur fin (3). "

(1) *Esquisse* , pp. 251-252.

(2) *Ibid.*, p. 252.

(3) *Esquisse* , p. 252-253.

III. — *L'évangélisation des Pays d'en haut par Mgr Provencher et ses premiers compagnons.*

Nous avons dit que lord Selkirk entreprit d'établir, au confluent de l'Assiniboine avec la rivière Rouge, dans une terre de 120 milles de diamètre, une colonie qui fût comme "une oasis de civilisation au milieu des prairies et des forêts où erraient les tribus sauvages."

"Pour civiliser, pour coloniser, il faut le sentiment chrétien." Lord Selkirk, quoique protestant, admirait la puissance de l'Eglise catholique à fonder des œuvres durables et à aider tous les vrais progrès. Il s'adressa donc à l'évêque de Québec et lui demanda deux prêtres.

"La demande du noble lord fut accueillie favorablement. Le 19 mai 1818, MM. *Joseph-Norbert Provencher* et *Sévère Dumoulin*, ainsi qu'un jeune séminariste, s'embarquèrent à Montréal sur un canot d'écorce pour aller porter dans le Nord-Ouest la bonne nouvelle du salut et dire à ces peuplades nomades qu'en cherchant le royaume de Dieu et sa justice, elles recevraient tout le reste par surcroît. Après cinq semaines d'une navigation pénible et dangereuse, les envoyés évangéliques atteignaient la limite orientale de l'immense district où ils allaient exercer leur zèle; trois semaines après, ils remontaient la rivière Rouge qui donnait son nom à ce district, et puis le 16 juillet ils débarquaient sur la rive gauche de cette rivière au Fort Douglas, en face de Saint-Boniface qu'ils venaient fonder. Chemin faisant, ils avaient vu trois stations dans leur district; le Fort Douglas était la quatrième. Ils étaient les premiers prêtres qui venaient s'établir à l'ouest du lac Supérieur. "Les vertueux prêtres se mirent à l'œuvre avec un courage et un zèle dignes de l'héroïsme qu'ils avaient manifesté en acceptant la mission exceptionnellement difficile de porter l'Évangile dans ces immenses contrées (1)." Ils commencèrent selon les ins-

(1) Rapport de Mgr Taché à MM. les Directeurs de la Propagation de la Foi, 16 juillet 1888. — L'Eglise d'Angleterre a envoyé ses premiers